

Annexe.

Carte de légitimation pour voyageurs de commerce.

Pour l'année 19..... No. de la carte..... (Armoiries).

Valable pour le Danemark et la Pologne.

Porteur: (prénom et nom de famille).....

fait à le 19.....

(Sceau)

(Autorité compétente).

.....
(Signature).

Il est certifié que le porteur de la présente carte possède un (désignation de la fabrique ou du commerce) à
sous la raison
est employé, comme voyageur de commerce, dans la maison
à, qui y possède un (désignation de la fabrique ou du commerce)

Le porteur de la présente carte désirant rechercher des commandes et faire des achats pour le compte de sa maison, ainsi que de la maison suivante (désignation des maisons suivantes)
de la fabrique ou du commerce) à il est certifié,
en outre, que ladite maison est tenue d'acquitter dans ce pays-ci les impôts légaux
lesdites maisons sont tenues
pour l'exercice de son commerce (industrie).
leur

Signalement du porteur:

Age:

Taille:

Cheveux:

Marques particulières:

.....
Signature du porteur.

Avis. Le porteur de la présente carte ne pourra rechercher des commandes ou faire des achats autrement qu'en voyageant et pour le compte de la maison susmentionnée.
des maisons susmentionnées.

Il pourra avoir avec lui des échantillons, mais point de produits. Il se conformera, d'ailleurs, aux dispositions en vigueur dans chaque Etat.

Nota: Là où le modèle contient un double texte, le formulaire à employer pour l'expédition des cartes présentera l'espace nécessaire pour y insérer l'un ou l'autre des textes suivant les circonstances du cas particulier.